

11 - VISITES TECHNIQUES

la plaque du correcteur ;
inage pneumatique : à l'intérieur de l'habitacle, dans la boîte à gants.
inage électropneumatique : sans objet.
e par le constructeur (bar) : 9,8.
nction (bar) : 12,3.
s d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
d'alimentation (de couleur rouge) (bar) : 7,5 à 8,5.
de commande (de couleur jaune) (bar) : 7,5 à 8,5.
as de levier (mm) :
1 : sans objet.
2 : 145.
des actionneurs de freins (mm) : 57.
ge des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR	ST + R	SV	AS
Affectation	circuit avant	circuit arrière	parc et remorque	servitudes	assécheur d'air (#)

pés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis «quart de tour» sauf (#).

ans le cas de changement de dimensions de pneumatiques et si freinage électropneumatique (EPB) ; le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau IERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

ns effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genres **CAM - VASP** de marque MERCEDES-BENZ.

sions : 23KN 28KN Variantes : 36c - 39c - 42c - 45c - 48c - 51c - 54c, 36p - 39p - 42p - 45p - 48p - 51p - 54p.

satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule livré. Il devra être la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type

ne aux limites du niveau A de la directive 1999/96/C.E.

7 août 2001
l'Industrie
Mines
OUX

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2392.01.00
Fait à Paris, le 07 août 2001
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement
d'Ile de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de
Réception des Véhicules
D. LE POAC

CERTIFICAT DE CONFORMITE

lerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (RFA) constructeur, certifions :

ine (Voir **NOTA 1**) (1)
(Voir **NOTA 3**)

AOP

ES-BENZ

Versions (1) : ~~23KN~~ 28KN Variantes (1) : 36c - ~~39c~~ 42c - ~~45c~~ 48c - ~~51c~~ 54c, 36p - ~~39p~~ 42p - ~~45p~~ 48p - ~~51p~~ 54p.

ins la série du type ou Numéro d'identification : WDB 952 502 1K 734209

GO

trative : 17 CV

assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - ~~3~~ 0

	23/28KN		23KN		28KN	
isé en Charge (t) (1) :	19,00	17,99	19,00	17,99	19,00	17,99
nt Autorisé (t) (1) :	22,50	21,49	26,00	26,00	26,00	26,00
5 (1ère = 6,696) :			32,00	32,00	32,00	32,00
0 (1ère = 9,964) :			32,00	32,00	36,00	36,00
l (1ère = 17,030) :			32,00	32,00	40,00	40,00

référence (dB(A)) (1) : - Latéral : ~~90~~
- Vertical : 84

n du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1650

inutiles.

au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

e nos usines (ou magasins) le 27102102

ée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires

DaimlerChrysler France

(à remplir par la Préfecture)

mmatriculation du véhicule remorqué livré en châssis-nu ou du camion ou de la camionnette à treuil ou de la camionnette à benne ou de la camionnette à cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de rpe et :
cat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ;
cat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

mmatriculation du camion, du TCP ou de la camionnette livré en châssis-nu ou du VASP (sauf BOM) désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du ificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

erChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant iformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

de roues : OUI (1)
its : Emplacement : **COTE DROIT - COTE GAUCHE** (1)
Nombre et capacité : (2)
el prévu au point 7.9.2 : **OUI - NON** (1)

Suspension des essieux moteurs :
ni pneumatique, ni équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CE
modifiée.

Type de boîte de vitesses :

B.V. mécanique

~~G65 - 8 rapports (1ère = 6,696)~~ (1)
~~G100 - 12 rapports (1ère = 9,964)~~ (1)
G211 - 16 rapports (1ère = 17,030) (1)